

AVIS N°2016-13

Relatif

Au rapport d'orientation sur la politique des déchets.

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6;

Vu la lettre de saisine du 04 mai 2016 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social et Culturel de Corse relatif *au rapport d'orientation sur la politique des déchets*.

Après avoir entendu Madame Agnès SIMONPIETRI, Présidente de l'Office de l'Environnement de la Corse;

Sur rapport de Monsieur Jean ARRIGHI;

Le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 24 mai 2016 à Ajaccio,

Émet l'avis suivant

Le rapport principal définissant le plan d'action pour la réduction des déchets et leur traitement est très satisfaisant. Il indique clairement les objectifs à atteindre, la méthode à utiliser ainsi que le calendrier envisagé.

Le CESC de Corse attire l'attention sur l'évaluation financière du plan dont il estime qu'elle semble calculée au plus juste. Le montant global des deux plans (33,6 millions d'euros) risque fort d'être dépassé.

I- LE PLAN D' ACTIONS POUR LA REDUCTION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS DE CORSE

Le modèle choisi et les délais de mise en application sont réalistes, en particulier sur les fermentescibles, sources principales de nuisances et de pollutions.

Cependant la récupération des fermentescibles augmentera les tonnages de compost produit. Cette filière devra être diversifiée et mieux sécurisée par la création d'une S.E.M. avec l'industriel *Lombricorse* pour la réception des matières dans un local fermé et ventilé.

Des investissements récents ont été réalisés pour l'achat de containers supplémentaires de tri sélectif: verre, papier, emballages, avec des résultats significatifs. Or le papier semble maintenant exclu d'un tri sélectif direct, il représente pourtant, avec le verre, une source de recettes non négligeable.

Le plan d'action doit insister sur les préconisations relatives à des déchèteries de proximité, leviers d'actions rapides et efficaces.

L'aspect financier du plan est essentiel, mais le CESC estime qu'il conviendra de veiller à ne pas dépasser les limites financières des communes et à ne pas impacter le budget des ménages.

Des acteurs de base : les ambassadeurs du tri

Une bonne formation est indispensable ainsi qu'un recrutement judicieux.

Le CESC suggère, sur les périodes d'information, de sensibilisation et d'évaluation que les ambassadeurs fonctionnent en binôme (un jeune- un aîné) pour faciliter les échanges et les contacts avec la population, plus particulièrement dans le rural.

II - PRECONISATIONS POUR LA PERIODE D'URGENCE

Problème des installations provisoires de sur tri mécanisé pour traiter les ordures ménagères résiduelles OMR, prévues opérationnelles dès 2017: le CESC de Corse, considère qu'il est nécessaire de veiller à ce qu'elles ne se pérennisent pas au risque de décourager les gestes du tri sélectif à la source.

S'agissant de ces installations de sur tri mécanisé (rubrique ICPE), il est possible qu'elles nécessitent une autorisation au lieu d'une simple déclaration, ce qui retarderait leur mise en place.

Préconisation :

Au titre des préconisations d'urgence pour réduire les quantités à enfouir, le CESC propose que ce qui est prévu dans le plan principal pour les collectivités rurales, les villes et agglomérations, puisse être mis en œuvre rapidement, en particulier la récupération des déchets organiques en collecte séparée des ordures ménagères (OM) de la restauration privée et collective.

III - LE COMITE DE SUIVI

Le CESC insiste sur :

- Le rôle et la place du comité de suivi, au sein duquel il sera nécessaire d'y associer l'ensemble des collectivités locales en charge de la collecte et du traitement des déchets.
- La nécessité de fournir aux collectivités, dans des délais raisonnables, des réponses financières et techniques cohérentes, leur permettant de s'engager rapidement dans les mesures proposées par le plan.

Le CESC souhaite l'extension des consignes à la région Corse du «plan de relance du tri et du recyclage», mis en route par Eco-Emballage dans le cadre d'un appel à projet national de 2015.

Henri FRANCESCHI